

Réunion Commission parentalité

Jeudi 24 mars 2016

Animée par France Vieu, EPE

Les structures présentes sont notées en pièce jointe.

Ordre du jour :

1. Présentation succincte des professionnel(le)s présent(e)s
2. Proposition de création d'un sous-groupe travaillant sur les modes de garde
3. Présentation de situation : Élodie Magat, responsable du multi accueil CAF
4. Informations/actualités

I. Présentation des professionnel(le)s

II. Proposition de création d'un sous-groupe travaillant sur les modes de garde

La question des modalités de garde d'enfants sur le territoire a éveillé l'ensemble du groupe. Plusieurs points ont été abordés :

- **L'existant :** La structure multi-accueil (CAF), La crèche Louise Guiraud (mairie), la crèche halte garderie « les copains d'abord » (mairie), la micro-crèche « les fabulettes » et le relais des assistances maternelles (RAM).

- **La demande :**

Le nombre de demande face aux nombres de places. Élodie Magat annonce une liste de 190 demandes et 80 naissances depuis janvier 2016 ne pouvant pas obtenir de place non plus. En effet, l'arrivée de 50 nouvelles personnes par mois sur Montpellier entraîne un développement des demandes à court, moyen ou long terme.

Durant l'échange, les crèches révèlent une hausse du public en situation de handicap. Des enfants qui demandent plus d'attention, de technicité, de personnels et d'adaptabilité au sein des structures d'accueils.

- **Le besoin :**

Une forte demande existe, les besoins sont variés. Trois catégories semblent se distinguer nettement :

- L'insertion : Entrées en formation, cours alpha, Codeus, obtention d'emplois
- Le soutien à la famille : préparer l'enfant à l'école, beaucoup de naissances rapprochées, une fatigue grandissante, un mal être, une situation d'urgence, rompre l'isolement des parents etc.
- Les mères ont besoins de plus d'heures au fil du temps afin de reprendre leurs activités.

- **Le manque :**

Le constat est unanime, il manque des places et donc des structures d'accueils. L'idéal pour l'enfant serait d'augmenter leur temps à trois demi-journées minimum par semaine. Or, c'est aujourd'hui impossible, répondre à un placement journalier est inenvisageable.

Outre le manque de place, le manque de moyens est mentionné avec une baisse des financements et des enveloppes budgétaires allouées aux crèches et à leur développement. Le problème des locaux est également posé : obtenir des locaux de la mairie ?

- **Les Assistantes maternelles :**

Il existe de nombreuses places chez les Assistantes maternelles. Mais celles-ci sont moins sollicitées par les habitantes. Il existe de réels freins à leur employabilité au sein du territoire. Plusieurs hypothèses ont été mentionnées :

- le manque de formation spécifique bien que la PMI (non présente) organise régulièrement des formations,
- l'apport du collectif vis-à-vis de l'enfant (début de socialisation, habitude de la collectivité etc.),
- les moyens existants dans les crèches et non chez les assistantes maternelles.
- Le coût financier pour les familles

Le manque de formation évoqué par Zadigozinc n'est pas lié au manque d'intérêt des assistantes maternelles qui, au contraire, sont à la fois désireuses d'établir le bien être de l'enfant et d'en apprendre davantage. Ce point reste à débattre.

Le multi accueil n'est pas qu'un mode de garde, c'est également un lieu d'informations, d'échanges et de préventions indispensable pour le soutien aux familles et pour la protection de l'enfance. Bien que les temps soient courts, Élodie Magat explique l'importance de ces temps du matin et du soir qu'il faut savoir optimiser. Un savoir que les assistantes maternelles doivent également maîtriser afin de permettre une meilleure diffusion des informations et un développement de la prévention sur l'ensemble du territoire.

- **Le possible / l'envisageable :**

- Une MAM (maison d'assistantes maternelles) serait-elle une solution ? Cependant trois freins ont été cités : Manque de local, Le coût aux familles sans adaptation de prix possibles et la capacité en termes d'accueil (3 à 4 assistantes maternelles pour 3 à 4 enfants)
- Une structure pouvant accueillir des enfants en situation de handicap serait également intéressant en prenant exemple sur celle de Juvignac. Cela permettrait à la fois de répondre à une demande et un besoin grandissant mais aussi d'obtenir d'autres types de financement.
- L'annexe Caf pourrait être à terme disponible, est-il possible de la récupérer et d'en faire une structure d'accueil ? Comment ?

Afin de clôturer ce débat, France a donc relancé la proposition initiale : créer un sous-groupe de travail chargé de faire un point précis sur l'existant, les manques et les besoins dans le cadre des modes de garde.

La proposition fut approuvée et plusieurs structures se sont portées volontaires pour y participer dans les semaines à venir. A savoir :

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| - Baobab | |
| - EPE | - Multi-accueil |
| - Crèche Louise Guiraud | - Defi |
| - Action FEE | - Tin hinan |
| - Centre social | |

III. Présentation de situation : Élodie Magat, responsable du multi-accueil CAF

Voir document annexe.

IV. Actualités/informations

Entre autre :

- « Festival autour du plaisir de lire » du 11 au 15 avril dans les écoles, Hauts de Massane ;
- Les Francas de l'Hérault déménagent l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ou ALSH) de l'école Madeleine Renaud à l'école Louise Ville pour la durée des vacances d'Avril à cause de travaux ;
- « La rue aux enfants » dimanche 22 mai toute la journée. Une rue sera bloquée par Zadigozinc et restituée aux habitants : animation, spectacle, puces, table repas... tout le monde est le bienvenu ;
- La Ville aura un stand à la « Comédie du livre » le week-end du 27-28-29 mai ;
- « Fête des bébés » le 2 juin au CS CAF : de 0 à 3 ans avec les parents. Massage, portage, jeux sont à la clé de cette journée ;
- « Journée départementale de la parentalité à Sète » le 3 juin ;

Prochaine réunion le 24 mai au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Regain – 9h30

Rapporteurs
Jennifer Fernandez, FEE
Joël Condron, Francas